

## CONCOURS DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES POUSSINES

10 MAI 2025 - BRIEY

### 1 GENERALITES

Ce document a pour objet de définir les conditions réglementaires et organisationnelles spécifiques aux compétitions départementales pour les associations de gymnastique artistique féminine affiliées à la FSCF.

Il vise à faciliter la planification et la répartition des tâches des clubs organisateurs.

#### 1.1 CATEGORIES

##### 1.1.1 MINI-POUSSINES

Années concernées : 2017 et 2018

Concours sur les 4 épreuves : Saut / Barres / Poutre / Sol

*ENGAGEMENT DE 1 à 4 EQUIPES* composées chacune de 6 gymnastes, en fonction du nombre d'équipes engagées en Poussines, l'addition des deux ne pouvant dépasser 4.

La compétition se déroulera le samedi 10 mai 2025 matin.

##### 1.1.2 POUSSINES

Années concernées : 2015 et 2016

Concours sur les 4 épreuves : Saut / Barres / Poutre / Sol

*ENGAGEMENT DE 1 à 4 EQUIPES* composées chacune de 6 gymnastes, en fonction du nombre d'équipes engagées en Mini- Poussines, l'addition des deux ne pouvant dépasser 4.

#### CATEGORIE HONNEUR

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés

#### CATEGORIE EXCELLENCE

3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> degrés

La compétition se déroulera le samedi 10 mai 2025 après-midi.

## 1.2 REGLEMENT

Chaque équipe sera composée au minimum de 4 gymnastes et au maximum de 6 gymnastes.

### 1.2.1 PARTICULARITE

Possibilité de compléter une équipe de poussines avec une mini-poussine, qui ne peut dès lors être engagée en mini-poussine. L'inverse n'est pas possible.

### 1.2.2 CLASSEMENT – PALMARES

Une coupe sera remise à la première équipe Mini-Poussines et à la première équipe en Honneur et Excellence Poussines.

Les 3 premières équipes de chaque palmarès recevront des médailles.

Si une des catégories devait comporter seulement 3 équipes ou moins, seule la première équipe sera récompensée.

### 1.2.3 POINTAGE

Le pointage des équipes est obligatoire pour contrôler le nombre total de gymnastes et leur identité dans les équipes. Chaque gymnaste portera un numéro qui sera à inscrire sur le dos de sa main.

Vous devrez être en possession de toutes les licences avec photo (gymnastes, moniteurs et juges sur le plateau) le jour de la compétition en cas de contrôle.

### 1.2.4 ROTATIONS

Les plateaux seront dédoublés.

En fonction des effectifs, nous nous réservons le droit d'effectuer des rotations par catégories.

### 1.2.5 NOTES ET PENALITES

Les **4 meilleures notes** par agrès seront comptabilisées pour le classement par équipe. Possibilité de changer de degré en changeant d'agrès.

**Une pénalité de 8 points** sera attribuée par agrès concerné à l'équipe en cas de non-respect des degrés imposés.

Une note de discipline sur 10 points sera attribuée à chaque agrès par équipes. Les pénalités applicables sont reprises dans le PF page 36. Elles seront déduites par le jury d'agrès avec l'accord du Président du Jury ou le Directeur de Concours.

## 1.3 TENUES VESTIMENTAIRES

### 1.3.1 GYMNASTE

Il convient de se référer au PF page 14 qui fait foi, ainsi qu'à l'avenant du 7 mars 2025 quant au port du shorty autorisé. Le non-respect de la tenue sera sanctionné par chaque corps de jury en accord avec le Président du Jury.

### 1.3.2 ENTRAINEUR

Chaque entraîneur devra porter une TENUE UNIFORME pour toute l'association : survêtement complet ou t-shirt/débardeur blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices). Les chaussures de sport seront également uniformes (mêmes couleurs, mais les marques peuvent être différentes). Il est rappelé que les tongs ou claquettes sont interdites (page 9 du PF).

#### **En cas de non-respect de la tenue :**

- Un avertissement oral est donné avant le début de la compétition.
- L'entraîneur devra faire le nécessaire pour modifier totalement ou partiellement sa tenue pour l'adapter au mieux, le cas échéant un avertissement lui sera donné.
- Une exclusion du plateau pourra être envisagée si un second avertissement est donné au même entraîneur au cours de la saison, avec une amende de 50 euros à régler par le club.

### 1.3.3 JUGES

Femme : Jupe, pantalon ou bermuda bleu marine (couleur jean interdit) – si jean bleu marine, les coutures en blanc ou autre sur les poches arrière sont interdites / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Homme : Pantalon gris / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine  
Avec chaussures de sport blanches

#### **En cas de non-respect de la tenue :**

- Un avertissement est donné au juge lors du briefing
- Si la tenue n'a pas été adaptée avant la compétition, une amende de 50 euros sera à régler par le club.
- Une exclusion définitive sera effectuée si un même juge a un 2<sup>nd</sup> avertissement sur la saison. Une amende de EUR 200 pour juge manquant sera alors appliquée.

## 1.4 CONTROLE DES POINTS

Il est impératif de procéder au contrôle des points à la fin de la rotation auprès du secrétariat et de communiquer dans les 15 minutes d'éventuelles erreurs. Aucune réclamation ne pourra être faite après le palmarès ni ne sera prise en compte en cas de non-exécution du contrôle.

## 1.5 RECLAMATION DES NOTES

Il doit être rappelé aux entraîneurs qu'il est interdit que communiquer ou de demander des explications aux juges.

Toute réclamation doit se faire par écrit après l'annonce de la note auprès du Responsable des Juges. Une **caution de EUR 15,-** devra obligatoirement être déposée (qui ne sera restituée que si la réclamation est fondée et la note modifiée).

Aucune réclamation verbale, ou sur base d'une vidéo n'est acceptée.

## 2 JUGES ET CORPS DE JURY

### 2.1 QUOTAS DE JUGES ET INSCRIPTIONS

Pour le bon fonctionnement de la compétition, et sous réserve de l'engagement minimum de 19 équipes toutes catégories confondues, les quotas ont été fixés comme suit à **1 juge** par équipe engagée.

Un minimum de 19 juges sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la compétition.

S'il devait manquer des juges en raison du taux de participation, les clubs seront sollicités pour compléter les corps de jury.

Tout juge engagé l'est pour la **journée complète**, même si son club n'engage que dans une catégorie. Sera accepté uniquement un changement de juge d'un même club et du même échelon sur chaque demi-journée si les juges sont sur les mêmes agrès.

Les juges débutants sont acceptés sur la compétition et seront formés sur une demi-journée ou la journée suivant le nombre d'inscrits.

#### 2.1.1 INSCRIPTION

Tous les juges sont à inscrire sur le même formulaire que les équipes, y compris les débutants.

Les inscriptions des équipes ne seront pas validées si le quota juge n'est pas respecté.

Il est rappelé qu'il vous incombe de vous rapprocher d'autres clubs s'il vous manque des juges avant la clôture des inscriptions. En dernier recours seulement, vous pourrez contacter le responsable des juges. Une solution doit être trouvée avant la clôture des inscriptions. Le cas échéant, l'amende prévue au point 2.1.3. sera appliquée

#### 2.1.2 NIVEAU DES JUGES

Chaque club devra engager en priorité **un juge échelon J2** recyclé. Ensuite les juges **échelon J1** recyclés seront acceptés sur la compétition.

##### Juges débutants :

Il est demandé aux clubs de répartir leurs juges débutants sur les demi-journées. Le Responsable des Juges contactera directement les clubs pour proposer des modifications au besoin pour le bon déroulement de la compétition.

Le repas des juges débutants ne sera pas pris en charge. Les clubs pourront réserver un repas à leur frais auprès du club organisateur.

#### 2.1.3 PENALITES

Le non-respect des quotas entrainera une amende de 200 euros.

Toute absence d'un juge le jour de la compétition sans excuse valable (certificat médical, constat, justificatif d'assurance ...) entrainera une amende de 200 euros pour son club à régler le jour de la compétition.

Toute sanction sera validée d'un commun accord entre le Directeur de Concours et le Responsable des juges.

## 3 ENGAGEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 3.1 ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont de QUATRE EUROS par gymnaste engagée et **seront à verser** au trésorier du comité départemental (par virement ou par chèque). Les forfaits déclarés avec fourniture d'un certificat médical daté au plus tard à J+2 de la compétition seront remboursés.

### 3.2 INSCRIPTIONS

Les clubs devront inscrire un nombre d'équipes (avec précision de la catégorie) dans le formulaire joint.

Les engagements de vos équipes et juges seront ouverts dès le 31 mars 2025, via le formulaire joint.

La clôture se fera le dimanche 13 avril 2025 à 20h. Plus aucune inscription ni modification de catégorie ne seront acceptées passé ce délai.

**La composition des équipes devra être fournie ensuite au plus tard le 02 mai 2025, via le fichier excel ci-joint.** Chaque équipe et chaque gym se verront alors attribuer un numéro. Des modifications seront acceptées jusqu'à la veille de la compétition uniquement en cas de blessure/maladie d'une gymnaste prévue, sur justificatif.

### 3.3 ORGANISATION TECHNIQUE

#### 3.3.1 SECRETARIAT

Le club organisateur devra prévoir un espace dédié à l'installation du secrétariat (tables, chaises, prises électriques ...). Le matériel sera apporté par la Commission. Le Club Organisateur pourra être sollicité pour aider au secrétariat, auquel cas il sera prévenu dans les 15 jours précédant la compétition.

#### 3.3.2 ORGANISATION MATERIELLE

Le club organisateur s'engage à fournir :

- Le matériel adapté et aux normes conformément au PF p.18, des bancs ou espaces d'attente et de la magnésie en suffisance
- Les classeurs pour le saut

- Des tables et chaises pour les juges et le secrétariat
- Une sono
- Une table séparée pour disposer les récompenses
- Un podium
- Un poste de secours
- Un repas pour les juges et responsables de la compétition (prise en charge par le CD54 à hauteur de 22 euros pour une restauration en extérieure et 15 euros pour de la restauration traiteur su place, les deux sur présentation de la facture).

Le Club organisateur aura également à sa charge de prévenir et d'inviter les personnalités locales et membres du Comité Départemental, qui pourront intervenir lors des palmarès.

Il devra déclarer la compétition auprès de la Sacem, en mentionnant son appartenance à la FSCF (réduction de 12,5%). La déclaration peut se faire en ligne.

Le panneau à l'effigie de la Fédération et les récompenses seront apportés par le Directeur du concours.

## 4 RESPONSABLES

Directeur du concours : Jessy Bouché ([cdgf54fscf@gmail.com](mailto:cdgf54fscf@gmail.com))

Club organisateur : Gymnastique Briotine ([gymnastique.briotine@hotmail.fr](mailto:gymnastique.briotine@hotmail.fr))

Responsable du Plateau : Il sera nommé par le Directeur du Concours, sur proposition/accord avec le club organisateur

Responsable des Juges : Nadège Mast ([nadege.mast@hotmail.fr](mailto:nadege.mast@hotmail.fr))

Responsable informatique/Secrétariat : Fabrice Jacob ([fabrice.jacob54@laposte.net](mailto:fabrice.jacob54@laposte.net))